



LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 18 mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX - Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY - Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN - Mme Brigitte HILLAT - Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA - M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT.

Etaient excusés : Mme Marion JOUAN RENAUD - Mme Colette PILON.

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume BEN à M. Miguel PAYAN - Mme Anne DHELLEMME à Mme Denise CORTIJO - M. José SALVADOR à Mme Brigitte HILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 15

Délibération n° 202503DECC01 Fermeture du CCAS en 2025

Approuvée à l'unanimité avec 15 voix POUR

Délibération n° 202503DECC02 Débat d'orientation budgétaire 2025

Approuvée à l'unanimité avec 15 voix POUR

Délibération n° 202503DECC03 Crédit d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Approuvée à l'unanimité avec 15 voix POUR

Fait à Pibrac le 19 mars 2025

La secrétaire de séance,

Laetitia LARROQUE

La Présidente,

Denise CORTIJO

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Brigitte HILLAT – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT.

Etaient excusés : Mme Marion JOUAN RENAUD - Mme Colette PILON.

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume BEN à M. Miguel PAYAN – Mme Anne DHELLEMME à Mme Denise CORTIJO – M. José SALVADOR à Mme Brigitte HILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 15

Vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

Délibération n° 202503DECC01

Objet : Fermeture du CCAS en 2025

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il a été proposé lors de la réunion du CST du 13 novembre 2024, et en accord avec les représentants du personnel, d'évoquer la possibilité de fermer les services de la Mairie et du CCAS 2 jours par an, correspondant à des ponts.

Cette proposition ayant reçu un avis favorable des membres du CST, il est donc proposé de fermer le CCAS comme cela a été décidé pour les services de la Mairie :

- le vendredi 30 mai 2025 (point de l'Ascension)
- le vendredi 26 décembre 2025 (lendemain de noël).

Ces jours de fermetures seront automatiquement déduits pour tous les agents concernés du nombre de jours de congés alloués sur l'année.

Le Conseil d'Administration sur le rapport de Madame la Présidente après en avoir délibéré décide :

- D'AUTORISER la fermeture des services du CCAS 2 jours en 2025 soit les 30 mai et 26 décembre,

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denise CORTIJO




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication
Publié le

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 18 mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Brigitte HILLAT – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT.

Etaient excusés : Mme Marion JOUAN RENAUD - Mme Colette PILON.

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume BEN à M. Miguel PAYAN – Mme Anne DHELLEMME à Mme Denise CORTIJO – M. José SALVADOR à Mme Brigitte HILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 15

Vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

Délibération n° 202402DECC02

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Madame la Présidente du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer sur le débat d'orientations budgétaires.

Conformément aux dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat.

Mme CORTIJO et M. PAYAN commentent le rapport ci-joint, relatif au programme des grands axes du projet des actions du CCAS pour 2025.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S prennent acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
- de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

La Secrétaire de séance,



La Présidente,



Denise CORTIJO

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication
Publié le

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. également convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Brigitte HILLAT – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT.

Etaient excusés : Mme Marion JOUAN RENAUD - Mme Colette PILON.

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume BEN à M. Miguel PAYAN – Mme Anne DHELLEMMES à Mme Denise CORTIJO – M. José SALVADOR à Mme Brigitte HILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 15

Vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

Délibération n° 202503DEAC03 « PERSONNEL »

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique)

Le Conseil d'administration

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la rédaction du rapport d'activité, archivage, constitution des registres du conseil d'administration, constitution du registre des personnes vulnérables, travail sur le logement temporaire,...

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le conseil d'administration;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'agent administratif au grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 1 mois, durant la période du 24/03/2025 au 23/04/2025.

Cet agent assurera des fonctions de secrétariat, agent administratif à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denise CORTIJO

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.
Publié le